

dans l'assemblée législative. "Le plus grand nombre
" de nos électeurs se trouvant dans une situation
" particulière, dit-il, nous sommes obligés de nous
" écarter des règles ordinaires et de réclamer l'usage
" d'une langue qui n'est pas celle de l'empire. Mais,
" aussi équitables envers les autres que nous espérons
" qu'on le sera envers nous, nous ne voulons pas que
" notre langue exclue celle des autres sujets de sa
" Majesté. Nous demandons que l'une et l'autre
" soient permises ; que nos procès verbaux soient
" écrits dans les deux langues".

Appelé au Conseil Législatif en 1796, il continua toujours son dévouement aux intérêts de ses compatriotes avec une énergie et une dignité qui n'affectèrent aucunement la cordialité de ses relations avec les gouverneurs du temps, surtout avec Sir George Prevost qui l'honora d'une amitié franche.

En 1812, M. de Lotbinière et ses fidèles milices de Vaudreuil et Quinchien, accoururent à l'appel de la patrie, élevèrent des redoutes sur la Grande Isle, vis-à-vis Beauharnois, et étaient prêts à toute éventualité lors du combat de Chateauguay.

Partageant les dernières années de sa vie entre sa résidence rue Saint Sacrement ici, et ses domaines à Vaudreuil, il se faisait le plus scrupuleux devoir à remplir avec ponctualité et impartialité les humbles fonctions de juge de paix, et il n'y a aucun doute que sa droiture, son amour de la justice et de la tranquillité au foyer de ses censitaires, le guidèrent souvent dans la décision de litiges qui, quoique de minime impor-